FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Agence comptable

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Joël TIXIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 23 janvier 2019 ;
- Vu la décision du 4 février 2019 portant désignation des représentants et mandataires de l'Agent comptable de FranceAgriMer ;

DECIDE :

Article 1er

Service Recouvrement

L'article 8 de la décision du 4 février 2019 susvisée est ainsi rédigé :

« Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Recouvrement à :

- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service ;
- Mme Marie-Françoise DELOR, inspectrice des finances publiques, adjointe à la cheffe de service, et cheffe du pôle Recouvrement amiable. »

Dispositions finales

Article 2

Un spécimen des signatures des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 9 mai 2019

L'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Joël TIXIER

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Cécile THIRION	
Marie-Françoise DELOR	